



Conseil de Développement du Pays de la Vésubie

Compte rendu de la réunion du Conseil de Développement
Mercredi 27 février 2008
Salle du Conseil Municipal – Mairie de Lantosque

Présents :

- Régine BODEI, association « Vallée Solidaire » ;
- Marie-Chantal CASTEL, Foyer Rural d'Utelle ;
- Jacqueline CORNILLON, conseillère municipale de Roquebillière ;
- Jean-Marie CORNILLON, Musée des Traditions Vésubiennes ;
- Eric COMOGLIO, association « Vésubie découverte »
- Pascal D'ANDRE, association Protection, Chasse des Galliformes de Montagne ;
- Serge GIORDANO, Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes ;
- Christian HERIS, association « Judo Club » ;
- Sophie MARTUCCI, invitée ;
- David Alexandre NIJS, association « Azurythmes » ;
- Annie SIC, Groupement d'Etude et de Développement Agricole et Rural ;
- Gérard TORRIN ;
- Laurent BOITHIAS, agent de développement du Pays de la Vésubie.

Excusés :

- Raphaël CORNILLON, ANFAN ;
- Franck OTTO-BRUC, association « Action Vésubie » ;
- Denise BRUN, conseillère municipale de Lantosque.

Laurent BOITHIAS, l'agent de développement du Pays, débute la réunion en excusant Denise BRUN, Raphaël CORNILLON, Franck OTTO-BRUC. Après avoir rappelé l'objet de la précédente réunion, il présente l'ordre du jour :

- 1/ Exercice de réflexion collective : ce qu'est / ce que n'est pas le Conseil de Développement du Pays de la Vésubie ?
- 2/ Quelle structuration pour le Conseil de Développement ?
- 3/ Point sur la réalisation du documentaire du Conseil de Développement ;
- 4/ Point sur le *Contrat d'aménagement solidaire et de développement durable 2008-2010* ;
- 5/ Questions diverses.



1/ Exercice de réflexion collective : ce qu'est / ce que n'est pas le Conseil de Développement du Pays de la Vésubie ?

Par l'intermédiaire d'un exercice de type « Méta-plan », il est proposé aux participants de répondre à trois questions, en inscrivant leurs réponses sur des feuilles de couleur, puis en les regroupant toutes par grandes idées.

1/ Quel est le rôle d'un Pays ?

Le Pays est un outil hybride par sa composition : il met en scène tout à la fois les communes d'un territoire...

- « Unir les communes sur un territoire »
- « Préparer à l'intercommunalité »
- « Mise en commun des besoins des différentes communes pour appréhender l'avenir »

...et sa population.

- « Le Pays est un ensemble de personnes qui ont la même histoire et la même entité... »
- « Rassembler une population sur une zone géographique et/ou/puis culturelle »

Le Pays s'inscrit sur un territoire dont la cohérence existe d'ores et déjà...

- « Le Pays est un ensemble de personnes qui ont la même histoire et la même entité... »
- « Rassembler une population sur une zone géographique et/ou/puis culturelle »
- « Fédérer autour d'une identité commune ? »

...mais qui est à renforcer.

- « Cohérence »
- « Structurer économiquement et socialement un espace géographique qui présente déjà une unité »

Son rôle est de rassembler et de fédérer les acteurs locaux...

- « Rassembler des acteurs des différentes catégories... »
- « Rassembler une population sur une zone géographique et/ou/puis culturelle »
- « Le rôle est de les rassembler pour améliorer la vie ensemble »
- « Fédérer autour d'une identité commune ? »
- « Connaître et se connaître ou se reconnaître »

...autour de questions liées au développement ...

- « Réflexion sur le développement d'un territoire »
- « Conseil économique et social »
- « ...pour faire avancer des idées pour le développement des communes »
- « Mieux vivre »
- « Dégager des grands axes de développement »

...et autour de projets.

- « Soutenir/ promouvoir des projets en réponse à des besoins et des intérêts communs »

2/ Qu'est ce qu'est un Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement est une des instances constitutives du Pays...

- « Un Conseil de Développement a été constitué lors de la création des Pays et des Communautés d'Agglomération lors de la loi sur l'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire »

...visant à favoriser la participation citoyenne.

- « Une assemblée dédiée à la démocratie participative »



Conseil de Développement du Pays de la Vésubie

C'est une assemblée constituée de membres de la société civile...

- « C'est une assemblée de personnes physiques et/ou morales... »
- « Il rassemble des personnes dites de la société civile, les commerçants et qui sont motivés... »
- « Une assemblée réunissant des personnes qualifiées, des associations, la population... »

...dont la composition doit être la plus large et la plus représentative possible.

- « Une assemblée de citoyens représentatifs de la population... »
- « Représentation de la population par les associations diverses, les artisans... »
- « Plus proche des réalités »

C'est un lieux de réflexion et d'analyse prospective...

- « Ensemble de personnes désirant réfléchir sur l'avenir d'un Pays »
- « Entité d'évaluation/diagnostic »
- « Etablir la charte du Pays : vision sur le devenir de la vallée pour les 10 ans à venir »

...dont le rôle est de suivre le travail du Pays,...

- « Suivre les réalisations et voir si elles sont en adéquations avec la charte »

...de faire des propositions,...

- « Tous pour proposer des projets »
- « Une assemblée de citoyens [...] avec un rôle de proposition et de consultation »
- « Vivier à idée pour la vallée. Boîtes à idées pour les élus »
- « C'est une assemblée de personnes [...] qui réfléchissent à une ou plusieurs problématiques et proposent une ou plusieurs solutions »
- « Il rassemble des personnes [...] pour améliorer [...], apporter des projets pour LE VIVRE ENSEMBLE »

...et de porter certains projets visant à sensibiliser la populations aux enjeux locaux de développement.

- « Porteur de projet »
- « Initiateur »
- « Structure [...] qui agit par des actions et représentation »
- « Pouvoir aider/sauver/promouvoir le patrimoine culturel, agricole, rural, etc. Amener le Pays à souvrir au monde/aux autres »

3/ Que n'est-il pas ?

Le Conseil de Développement n'est pas une assemblée élue...

- « Le Conseil de Développement n'est pas un ensemble de personnes élues... »

... ni une assemblée ouverte aux seuls initiés.

- « Un « club » d'initiés »

Il n'est ni un organe décisionnaire,...

- « Il n'a pas de pouvoir décisionnaire »
- « Décideur »
- « Ne décide pas »
- « Une structure intercommunale de décision et de gestion »

...ni un organe executif.

- « Ce n'est pas un organe exécutif. C'est bien dommage »

Il n'est ni un lieu de contre-pouvoir,...

- « Une force politique / Une opposition »
- « Un contre-pouvoir à la majorité élue »

...ni une somme de projets et d'intérêts particuliers,...

Association des Communes du Pays de la Vésubie

Quartier le Pivotal

06 450 LANTOSQUE

Tél. : 04.93.03.07.15 – fax : 04.93.03.07.62

Courriel : pays.vesubie@wanadoo.fr



Conseil de Développement du Pays de la Vésubie

« Un fourre tout »

« Soutien projet personnel hors intérêt de développement commun »

...ni un simple prétexte visant à légitimer l'action du Pays.

« Un appareil à enterrer les projets »

« Une excuse »

« Politiser le Pays »

A partir de ces réponses, il est proposé aux membres du Conseil de Développement de rédiger un document relativement court (2-3 pages maximum), destiné aux maires prochainement élus. Son but sera de leur présenter ce que se veut être le Conseil de Développement du Pays de la Vésubie. Chacun s'accorde à ce que ce document soit aussi transmis aux conseillers municipaux. Un groupe de travail sera rapidement constitué.

2/ Quelle structuration pour le Conseil de Développement ?

Il est rappelé aux participants qu'actuellement, le Conseil de Développement est constitué de 4 collèges :

- le collège des Elus (un représentant par commune) ;
- le collège des Associations ;
- le collège des Entrepreneurs ;
- le collège des Institutions.

Les participants regrettent la faible présence des membres des collèges des Elus, des Entrepreneurs et des Institutions. Serge GIORDANO précise qu'il fera le nécessaire à la Chambre des Métiers pour inciter les entrepreneurs locaux à participer au conseil.

Une question est posée : comment permettre à des personnes intéressées par le Conseil de Développement, mais qui ne sont ni entrepreneurs, ni membres d'une association ou d'un conseil municipal, de s'inscrire dans la démarche et sur le long terme ? Il est alors proposé que soit créé un nouveau collège dit « des citoyens » ou « des habitants », mais dont le nombre serait limité à 20% des membres du conseil.

Annie SIC exprime son souhait que le Conseil de Développement se structure en association, afin de mieux affirmer son existence, de conforter ses membres, d'être plus indépendant et de disposer librement des subventions perçues. Chacun s'exprime alors tour à tour : si certaines réserves sont exprimées concernant les lourdeurs administratives et l'investissement humain supplémentaire que cela va demander, la majorité des participants s'avère intéressée par la proposition.

Puis Laurent BOITHIAS exprime ses réserves quant à la nécessité d'une telle démarche. Il craint que les membres de l'Association des Communes du Pays de la Vésubie n'y soient pas vraiment favorables. En outre, il précise qu'il ne sera sans doute pas en capacité de s'occuper de la gestion d'une telle structure.

Quoi qu'il en soit, il s'avère nécessaire pour chacun des participants que le Conseil de Développement choisisse rapidement un nouveau président, afin qu'il possède dès aujourd'hui un représentant « officiel ». A l'unanimité, Gérard TORRIN est désigné à cette fonction.



3/ Point sur la réalisation du documentaire du Conseil de Développement

Annie SIC rappelle aux participants les objectifs d'un tel projet : aller à la rencontre des habitants de la vallée, les interroger sur leur vision du territoire et leurs envies, et utiliser ce média pour sensibiliser l'ensemble des citoyens aux questions de développement, au Pays et à son Conseil de Développement - *via* l'organisation de projections publiques. Ce documentaire doit à la fois être sympathique et pertinent. Annie SIC a d'ores et déjà rencontré Laurence FORT, de l'association « La Vie des Hauts », basée à La Bollène-Vésubie, qui pourrait travailler sur ce type de projet.

Puis David Alexandre NIJS présente l'association « Azurythmes », basée à Belvédère. Cet organisme travaille aussi sur la vidéo, le son et la post-synchronisation. Il explique l'importance de bien définir le but ainsi que les cibles d'un tel film. En effet, le documentaire ne devra pas être une fin en soit, mais un outil pour remobiliser et pour questionner la population.

Il évoque la possibilité qu'Azurythmes travaille avec l'association « La Vie des Hauts » afin de mutualiser leurs moyens.

4/ Point sur le Contrat d'Aménagement solidaire et de développement durable 2008-2010

Il est rappelé aux participants les nouveaux cadres contractuels du Pays :

- la *Convention territoriale cadre 2007-2009*, en court de signature, qui liera le Pays à l'Etat jusqu'en 2009. Ce contrat se déclinera en avenant financiers annuels ;
- le *Contrat d'aménagement solidaire et de développement durable 2008-2010*, qui liera le Pays au Conseil Régional PACA pour les 3 prochaines années. D'après les informations dont dispose à ce jour le Pays, ce document devra être élaboré au cours du 1^{er} semestre 2008 et le Conseil de Développement devra y être associé.

Pour déterminer le contenu du futur *Contrat d'aménagement solidaire et de développement durable 2008-2010* ainsi que l'avenant 2008 de la *Convention territoriale cadre 2007-2009*, les élus du Pays ont décidé de se rencontrer et d'y travailler une journée entière, à la fin du mois de mars.

Comment le Conseil de Développement peut-il accompagner ce travail ? Les participants proposent :

- que le Conseil de Développement organise 1 ou 2 réunions de travail en amont afin de récolter les idées et les projets de développement de chacun, d'en débattre, puis de produire un recueil de propositions à destination des élus ;
- que le Conseil de Développement produise un avis circonstancié sur le projet de *Contrat d'aménagement solidaire et de développement durable 2008-2010*, une fois celui-ci bien avancé ;
- que 2 ou 3 représentants du Conseil de Développement demandent à participer à cette journée de réflexion.



Conseil de Développement du Pays de la Vésubie

Juste avant de terminer, les groupes de travail sont constitués et les dates des réunions sont fixées :

- **Rédaction d'un document de présentation du Conseil de Développement :**
 - Composition : Gérard TORRIN, Annie SIC, Sophie MARTUCCI
 - Date et lieu : A déterminer
- **Elaboration d'un documentaire :**
 - Composition : David Alexandre NIJS, Eric COMOGLIO, Annie SIC, Gérard TORRIN, Sophie MARTUCCI, Laurence FORT
 - Date et lieu : le mardi 25 Mars 2008, Bâtiment des Abeilles, à Roquebillière
- **Réalisation d'un recueil de propositions à l'attention des élus du Pays :**
 - Composition : Ouvert à tous
 - Dates et lieu : Jeudi 13 mars 2008, de 16h30 à 20h00 (lieu à déterminer)
Vendredi 14 mars 2008, de 16h30 à 20h00 (lieu à déterminer)

Remarque : *En raison des échéances électorales, le Pays se voit dans l'impossibilité d'organiser ladite réunion aux dates retenues.*